



## Refus d'émission documents de fin de contrat

Par **Tika97**, le **23/03/2020** à **04:41**

Bonjour,

Je vais essayer de vous exposer ma situation le plus clairement. J'ai été licenciée pour faute grave le 4 mars 2020, sur ma lettre de licenciement il était écrit que je recevrais mes documents de fin de contrat ( attestation pôle emploi, certificat de travail et solde de tout compte) dans un courrier séparé. Or aujourd'hui le 23 mars 2020 je n'ai toujours rien reçu..

J'ai reçu 5 jours après ma lettre de licenciement un mail de mon ancien RH pour me dire de venir récupérer ces documents et d'apporter un chèque car je cite: « Vu tes absences injustifiées répétées, tu es redevable à la société xxx la somme de 278.83 €. » euh what ?

Je n'ai pas pu m'y rendre le lendemain et étant donné qu'il était mentionné dans mon courrier de licenciement que je recevrais ces documents séparément, je ne me suis pas inquiétée pensant que le courrier était déjà en route.

Plusieurs jours et toujours rien, je relance donc par mail l'ancien RH en disant que je devais recevoir les documents par voie postale et toujours rien, à quoi j'ai eu droit comme réponse que je devais 278,83 € DE TROP PERÇU, justification différente de la première. Évidemment... et c'est pour cela que je n'ai pas mes documents et que pour les récupérer je dois me rendre au bureau avec ce fameux chèque (je n'ai jamais reçu de trop perçu, cela est un mensonge). Elle me propose d'y aller lundi. Sauf que nous sommes en période de confinement due au covid19 et que mon ancien lieu de travail se trouve à plus de 2 h de transport. Je ne prendrais donc absolument pas le risque de me déplacer jusque là bas.

Mes questions sont donc les suivantes :

Mon employeur peut-il refuser de me transmettre ces documents par mail ou voie postale vu les circonstances actuelles (Coronavirus) ?

Étant donné que je suis sûre de n'avoir pas eu de trop perçu, suis-je obligée de payer ce fameux chèque ? S'il s'avère qu'effectivement il y a eu trop perçu, je paierais, sauf que mon employeur ne me fournit guère plus d'informations à ce sujet (premièrement et à deux reprises on me dit que c'est à cause d'absences injustifiées puis finalement c'est un trop perçu).

En gros, quels recours ai-je pour pouvoir débloquer la situation? Je suis très embêtée car ma conseillère pôle emploi m'a dit que je ne pourrais pas toucher mon chômage sans et que si je parvenais à lui fournir ces fameux documents je pourrais probablement être indemnisée à la

fin de ce mois.

Excusez-moi pour la longueur du texte et ai hâte d'être aiguillée. Merci à vous.

Par **Visiteur**, le **25/04/2020** à **22:02**

Juste pour faire remonter votre question en visibilité, en espérant pour vous une réponse  
Merci de la part de Legavox, d'être venu.